



Marseille, le 30 septembre 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contact presse :

DRE, Catherine Bres : Tél : 04 91 00 52 23

DRIRE, Marc Frenger Pech-Gourg : Tél 04 91 83 63 88

Limiter le risque du transport des matières dangereuses dans la région : une volonté commune de la DRIRE et de la DRE

De nombreux poids lourds empruntent actuellement les axes importants de la région PACA et se fondent dans la circulation quotidienne alors qu'ils transportent à leur bord, parfois, des substances toxiques ou explosibles ou inflammables voire les trois à la fois !

La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels étend la notion de catastrophe technologique aux accidents liés au transport des matières dangereuses.

A l'occasion de la commission plénière du Secrétariat Permanent pour les Problèmes de Pollution Industrielle¹ (SPPPI) du 30 juin dernier, le Préfet de Région annonçait la mise en place d'un groupe de travail consacré au transport des matières dangereuses en région PACA, associant la DRIRE, la DRE, les collectivités locales, les services de la sécurité civile, l'ADEME, le CYPRES, les chargeurs industriels, les transporteurs et les associations de protection de l'environnement. **L'objectif de ce groupe de travail est d'affiner la connaissance des flux de transport de matières dangereuses (TMD) et des risques qui leur sont associés, en vue de faire des propositions concrètes d'amélioration de la sécurité sur ce transport dans le cadre du SPPPI. Il a pour vocation d'aboutir à un véritable outil d'aide à la décision, tant dans le cadre de la gestion de crise que dans la politique d'aménagement du territoire, en favorisant notamment le développement des modes de transport alternatifs et l'information des professionnels.**

La première session de travail de ce groupe de travail, présidé par Philippe Ledenvic, directeur régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement et secrétaire général du SPPPI et Alain Budillon directeur régional et départemental de l'Equipeement, et s'est tenue le 30 septembre à Martigues dans les locaux communs du CYPRES (centre d'information du public pour la prévention des risques industriels et la protection de l'environnement), d'AIRFOBEP et de la DRIRE.

Dans un souci de prévention en amont des risques liés au TMD, les services de l'Etat, parmi lesquels on pouvait relever la participation officielle de la Mission Ministérielle des Matières Dangereuses, ont rappelé au cours de cette première journée, la réglementation existante dans les secteurs routier et ferroviaire, et cité celle qui est propre aux modes fluvial et maritime. Les bonnes pratiques des chargeurs industriels et des transporteurs routiers, maillons essentiels de cette problématique, ont été affichés : British Petroleum Lavéra et DELTA ROUTE ont ainsi présenté les procédures techniques et organisationnelles encadrant le transport de leurs produits dans notre région.

La DRE a ensuite présenté ses missions de contrôle dans le domaine des transports terrestres tandis que la SNCF exposait sa propre réglementation.

Les participants devront mener des réflexions sur la collecte et la constitution d'une base de données ; ils pourront utilement s'inspirer des lignes directrices mises en exergue par le SPIRAL de l'agglomération lyonnaise² et le SPPPI de l'agglomération de Strasbourg³. Ils rechercheront de façon concertée des solutions à des cas précis, tous ces travaux venant alimenter la réflexion des plans de secours (PPI) et des plans de déplacements urbains (PDU).

¹ <http://www.spppi-paca.org/>

² <http://www.lyon-spiral.org/>

³ <http://www.alsace.drire.gouv.fr/environnement/spppi/risque.htm>